

LA CCPRO INFORME : *Plan de Continuité d'Activité de la CCPRO en cas de pandémie de grippe H1N1*

Le plan national de prévention et de lutte contre la pandémie grippale a fixé la stratégie de préparation et de réponse du pays face à une menace de ce type.

Ainsi, conformément à une circulaire interministérielle en date du 26 août 2009, relative à la gestion des ressources humaines dans la fonction publique en période de pandémie grippale, les collectivités territoriales telles que la CCPRO ont été invitées par M. le Préfet de Vaucluse à préparer au mieux leur organisation interne à travers l'élaboration d'un plan de continuité d'activité (PCA).

Ce document doit recenser les missions essentielles à maintenir en cas de pandémie, ainsi que les moyens humains, matériels, et organisationnels à mettre en œuvre. Il a donc pour but de limiter les effets des éventuelles perturbations en fonction de la situation sanitaire.

Au sein de la CCPRO, au-delà des consignes d'hygiène données à l'ensemble des services et de l'équipement en masques de type FFP2 et solutions hydro alcooliques, dès le mois de mai, les Maires se sont réunis pour définir les missions de service public prioritaires à maintenir en cas de pandémie. Le ramassage des ordures ménagères figure au nombre de ces priorités dans la mesure où il s'inscrit dans une préoccupation d'hygiène et de salubrité publique.

Afin d'assurer la continuité de ce service, les agents des autres services pourront être amenés à effectuer des remplacements. C'est pourquoi la CCPRO a organisé auprès de ses services et agents :

* une réunion d'information sur l'organisation de l'ordre d'arrêt des services techniques, afin maintenir la collecte des déchets, service prioritaire ;

* des formations de 2 ou 3 jours : pour les agents de la voirie et ceux du service de propreté urbaine et encombrants, qui n'ont jamais conduit de benne à ordures ménagères (BOM) ni même été ripeurs, sur les postes de collecte des déchets et pour les agents.

Ci-contre, 1^{ère} session de formation des agents à la collecte des déchets.



Historique de la mise en place du PCA de la CCPRO

- ✓ Mai : début de la réalisation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) par la CCPRO
- ✓ 21 Juillet : Commande de 3000 masques FFP2
- ✓ 20 Août : Réunion des maires sur les priorités de la CCPRO en terme d'activité à maintenir en cas de pandémie
- ✓ 25 Août : Réunion d'information auprès des Agents de la CCPRO sur la pandémie. Elle concernait l'organisation de l'ordre d'arrêt des services techniques pour maintenir la collecte des ordures ménagères, service prioritaire.
- ✓ 31 Août : Directive de la Préfecture pour l'établissement d'un PCA
- ✓ 3 Septembre : Définition des services prioritaires pour le service administratif et évaluation des possibilités de télétravail
- ✓ 11 Septembre : Note d'information du président de la CCPRO envoyée à tous les agents
- ✓ 9 Octobre : Le PCA final de la CCPRO est envoyé à la préfecture
- ✓ 30 Novembre : Commande de solutions hydro alcoolique pour l'ensemble du personnel
- ✓ 1^{er} Décembre : Réunion du service environnement sur la préparation à la formation des agents n'ayant jamais travaillé dans le service collecte des ordures ménagères.
- ✓ 10 Décembre : Début des formations des agents du service technique n'ayant jamais été affecté à la collecte des ordures ménagère (chauffeur et ripeurs)